

L'abonnement discret à DOSSIER FAMILIAL

Un consommateur signale une facturation de 10,90 € sur son compte bancaire : « *Je viens de voir qu'une autorisation de prélèvement SEPA a été faite pour le magazine Dossier Familial. Je n'ai jamais rien souscrit ni signé expressément. J'ai téléphoné au magazine qui s'est empressé d'annuler l'abonnement et de rembourser la somme prélevée. Quand je leur ai demandé s'ils avaient un document signé, ils m'ont dit que cela venait du Crédit Agricole.* »

Effectivement, le Crédit Agricole propose lors de la souscription du « Compte à composer » (*un compte-chèques avec des services à la carte*), trois numéros gratuits sur l'abonnement au magazine Dossier Familial.

Mais, sauf résiliation dans cette période de trois mois, l'abonnement d'un an est validé et est soumis à facturation. De toute évidence, les modalités de cet abonnement d'essai ne sont pas toujours explicites lors de l'entretien conseiller/client.

Dossier Familial est un magazine publié par UNI ÉDITIONS, filiale du Crédit Agricole. D'autres titres sont également proposés en agence ou dans les kiosques : Bottin Gourmand, Détente Jardin, Détours de France, Maison Créative, Parents, PEP'S, Régal, Santé Magazine, Secrets d'histoire.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**